

- Surveillance active des résidents.
 - Si apparition des signes respiratoires +/- fièvre : maintien du résident en chambre jusqu'à évaluation clinique.
- Surveillance active des bénéficiaires CAT.
 - Si apparition des signes respiratoires +/- fièvre : pas de fréquentation du CAT et maintien de la personne à domicile jusqu'à évaluation clinique.
 - Organisation d'une prise en charge à domicile (CMS)

Pour le détail de la prise en charge d'un cas CoVID confirmé, se référer à la fiche micro-organisme.

Microorganismes et pathologies:

Nouveau coronavirus CoVID-19

Dernière mise à jour le 15/03/2020